

FICHE DE PRE-INSCRIPTION /BON DE COMMANDE

Fiche à utiliser autant de fois que vous le désirez en la photocopiant

TITRE DE LA FORMATION

.....

Date de début : Date de Fin :

PARTICIPANT

M. Mme

Nom : Prénom :

Fonction : Email :

Entreprise (raison sociale de l'établissement) :

Adresse professionnelle du stagiaire :

.....
.....
.....

Téléphone : Mobile :

Votre qualification (diplôme)

RESPONSABLE INSCRIPTION

N° Siret

M. Mme

Nom : Prénom :

Fonction : Email :

Entreprise (raison sociale de l'établissement) :

Adresse:

.....
.....
.....

Téléphone : Mobile :

FACTURATION

Établissement à facturer (si différent du participant)

Si Autre, merci de préciser l'adresse de facturation.

Adresse de facturation :

.....
.....
.....

Téléphone :

Conformément au Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données personnelles, les informations vous concernant sont destinées à Perspectives Institut, responsable du traitement. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et de suppression des données qui vous concernent. Vous pouvez l'exercer en adressant un e-mail à l'adresse électronique suivante : contact@perspectives-institut.com

La signature vaut acceptation des Conditions Générales de Vente (Pages suivantes).

L'EMPLOYEUR,

Le,.....

LE STAGIAIRE,

Le,.....

Signature :

Signature :

Cachet

Conditions générales de vente Perspectives Institut

Perspectives Institut se réserve la possibilité de modifier ou mettre à jour ses conditions générales à tout moment. Les conditions générales applicables au jour de la commande sont consultables sur le site www.perspectives-institut.com

1. Désignation

La société Perspectives Institut désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 91 rue du Faubourg Saint Honoré 75008 PARIS. La société Perspectives Institut met en place et dispense des formations professionnelles, des prestations sur l'ensemble du territoire national y compris DOM-TOM et possiblement à l'International, seule ou en partenariat.

2. Précisions

Client : co-contractant de Perspectives Institut

Contrat : convention de formation professionnelle conclue entre Perspectives Institut et le Client. Cette convention peut prendre la forme d'un contrat en bonne et due forme, d'un bon de commande émis par le Client et validé par Perspectives Institut ou une facture établie pour la réalisation des actions de formation professionnelle.

Formation interentreprises : Formation sur catalogue réalisée dans les locaux loués par Perspectives Institut ou dans des locaux mis à sa disposition par tout tiers et/ou à distance.

Formation intra-entreprise : Formation réalisée sur mesure pour le compte du Client, réalisée dans les locaux du Client, loués par Perspectives Institut, de tout tiers et/ou à distance.

Prestation : réalisée sur mesure dans les locaux du client, dans les locaux loués par Perspectives Institut ou dans des locaux mis à sa disposition ou en distanciel.

3. Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la société Perspectives Institut pour le compte d'un client. Toute commande de formation ou de prestations auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat. Aucune dérogation aux présentes Conditions Générales n'est opposable à Perspectives Institut si elle n'a pas été expressément acceptée par écrit par celle-ci.

4. Documents contractuels

Le Contrat précisera l'intitulé de la formation, sa nature, sa durée, ses effectifs, les modalités de son déroulement et la sanction de la formation ainsi que son prix et les contributions financières éventuelles de personnes publiques. Tout Contrat sera établi selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur et plus précisément suivant les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail.

5. Report / annulation d'une formation par Perspectives Institut

Perspectives Institut se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter des formations planifiées sans indemnités, sous réserve d'en informer le Client avec un préavis raisonnable.

6. Annulation d'une formation par le Client

Toute formation ou cycle commencé est dû en totalité, sauf accord contraire exprès de Perspectives Institut. Toute annulation d'une formation à l'initiative du Client devra être communiquée par écrit dans les conditions suivantes :

- Pour les formations inter et intra entreprises (hors Cycles et Parcours) : La demande devra être communiquée au moins quinze (15) jours calendaires avant le début de la formation. À défaut, 80% du montant de la formation restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.

- Pour les Cycles et Parcours : La demande devra être communiquée au moins quinze (15) jours calendaires avant le début de la formation. À défaut, 50% du montant de la formation restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.

7. Remplacement d'un participant

Selon le type de la formation, sur demande écrite avant le début de la formation, le Client a la possibilité de remplacer un participant sans facturation supplémentaire, sauf pour le cycle « Devenir Coach Professionnel ».

8. Supports

Dans le cadre d'un engagement environnemental, toute la documentation relative à la formation peut être remise sur des supports dématérialisés notamment lors des formations en distanciel.

9. Refus de former

Dans le cas où un Contrat serait conclu entre le Client et Perspectives Institut sans avoir procédé au paiement de la (des) formation(s) précédente(s), Perspectives Institut pourra, sans autre motif et sans engager sa responsabilité, refuser d'honorer le Contrat et de délivrer les formations concernées, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

10. Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

11. Prestations et conseils opérationnels.

Toute prestation d'étude et de conseil opérationnel fait l'objet d'une proposition commerciale et financière établie par Perspectives Institut.

Pour la réalisation des missions d'études et de conseil opérationnel, Perspectives Institut facture la mission, soit en fonction d'un prix par jour d'intervention, soit à la prestation, soit au forfait.

Les frais techniques et logistiques liés à l'exécution de la mission sont à la charge du Client et ne sont en aucun cas inclus dans les honoraires, sauf accord contraire.

12. Devis et attestation

Pour chaque formation, prestation ou conseil opérationnel, la société Perspectives Institut s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ». À la demande du client, une attestation de présence ou de fin de formation peut lui être fournie.

13. Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros net de TVA. Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à la réception de facture, au comptant.

Les prix de certaines prestations hors cadre de formation sont soumis à TVA. Dans ce cas les prix sont indiqués hors taxe et doivent être majorés du taux de TVA en vigueur. Des factures intermédiaires peuvent être émises en fonction de la durée de la prestation. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque.

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités de retard égales au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente (minimum 0%) majoré de 10 points de pourcentage.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit, sans mise en demeure préalable, dès le premier jour de retard de paiement par rapport à la date d'exigibilité du paiement. En outre, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de cinquante euros (50€). Cette indemnité est due de plein droit, sans mise en demeure préalable dès le premier jour de retard de paiement et pour chaque facture impayée à son échéance.

14. Obligations et Responsabilité de Perspectives Institut

Perspectives Institut s'engage à fournir la formation avec diligence et soin raisonnables. S'agissant d'une prestation intellectuelle, Perspectives Institut n'est tenue qu'à une obligation de moyens.

En conséquence, Perspectives Institut sera responsable uniquement des dommages directs résultant d'une mauvaise exécution de ses prestations de formation, à l'exclusion de tout dommage immatériel ou indirect consécutifs ou non. En toutes hypothèses, la responsabilité globale de Perspectives Institut, au titre ou à l'occasion de la formation, sera limitée au prix total de la formation.

15. Obligations du Client

Le Client s'engage à payer le prix de la formation, n'effectuer aucune reproduction de matériel ou documents dont les droits d'auteur appartiennent à Perspectives Institut, sans l'accord écrit et préalable de Perspectives Institut et ne pas utiliser de matériel d'enregistrement audio ou vidéo lors des formations, sans l'accord écrit et préalable de Perspectives Institut.

16. E-Learning

Perspectives Institut accorde au Client une possibilité d'utilisation non exclusive, inaccessible et non transférable de ses contenus de formation à distance, ci-après le « Module ».

L'ensemble des Modules seront mis à la disposition du Client, dans un portail e-learning, après la formation du Contrat.

L'accès aux Modules est géré par les plateformes e-learning de Perspectives Institut. Un identifiant et un mot de passe sont communiqués au Client pour chacun des apprenants sur la base des informations fournies par le Client (nom, prénom, e-mail). L'identifiant et le mot de passe sont confidentiels, personnels, inaccessibles et intransmissibles.

Le Client est responsable de la gestion et de la conservation des identifiants et mots de passe. En conséquence, il appartient au Client de mettre en œuvre toutes mesures de précaution nécessaires à leur protection et à leur conservation. Le Client est responsable des conséquences de leur utilisation.

Perspectives Institut ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de toute utilisation frauduleuse de l'identifiant et du mot de passe du Client. Le Client s'engage à informer Perspectives Institut de toute utilisation frauduleuse de l'identifiant et du mot de passe dès qu'il en a connaissance.

Le Client disposera d'un délai communiqué par Perspectives Institut pour consommer les licences d'utilisation des Modules. Passé ce délai, la(les) licence(s) d'utilisation consentie cessera(ont) immédiatement. L'hébergement des Modules sur les plateformes du Client et/ou la création de contenus digitaux sur mesure fait l'objet de dispositions spécifiques à négocier entre les parties.

17. Propriété Intellectuelle et Confidentialité

Il est expressément convenu que toute information divulguée par Perspectives Institut au titre ou à l'occasion de la formation doit être considérée comme confidentielle (ci-après « Informations ») et ne peut être communiquée à des tiers ou utilisée pour un objet différent de celui de la formation, sans l'accord préalable écrit de Perspectives Institut. Le droit de propriété sur toutes les Informations que Perspectives Institut divulgue, quel qu'en soit la nature, le support et le mode de communication, dans le cadre ou à l'occasion de la formation, appartient exclusivement à Perspectives Institut. En conséquence, le Client s'engage à conserver les Informations en lieu sûr et à y apporter au minimum, les mêmes mesures de protection que celles qu'il applique habituellement à ses propres informations. Le Client se porte fort du respect de ces stipulations de confidentialité et de conservation par les apprenants.

La divulgation d'Informations par Perspectives Institut ne peut en aucun cas être interprétée comme conférant de manière expresse ou implicite un droit quelconque (aux termes d'une licence ou par tout autre moyen) sur les Informations ou autres droits attachés à la propriété intellectuelle et industrielle, propriété littéraire et artistique (copyright), les marques ou le secret des affaires. Le paiement du prix n'opère aucun transfert de droit de propriété intellectuelle sur les Informations.

Par dérogation, Perspectives Institut peut accorder au stagiaire dit l'apprenant, sous réserve des droits des tiers, une licence d'utilisation non exclusive, non-cessible et strictement personnelle du support de formation fourni, et ce quel que soit le support. L'apprenant a le droit d'effectuer une photocopie de ce support pour son usage personnel à des fins d'étude, à condition que la mention des droits d'auteur de Perspectives Institut ou toute autre mention de propriété intellectuelle soient reproduites sur chaque copie du support de formation.

L'apprenant et le Client n'ont pas le droit, sauf accord préalable de Perspectives Institut d'utiliser, copier, modifier, créer une œuvre dérivée et/ou distribuer le support de formation à l'exception de ce qui est prévu aux présentes Conditions Générales; de désassembler, décompiler et/ou traduire le support de formation, sauf dispositions

légales contraires et sans possibilité de renonciation contractuelle; de sous licencier, louer et/ou prêter le support de formation; d'utiliser à d'autres fins que la formation le support associé.

18. Éthique

Le Client garantit que ni lui ni aucune personne sous sa responsabilité ou agissant en son nom ou pour son compte n'a accordé ni n'accordera d'offre, de rémunération ou de paiement ou avantage d'aucune sorte, constituant ou pouvant constituer selon la réglementation applicable au Contrat et aux parties un acte ou une tentative de corruption ou de trafic d'influence, directement ou indirectement, en vue ou en contrepartie de l'attribution d'un avantage (ci-après les « Actes de Corruption »). Le Client s'assurera qu'une enquête sera menée avec diligence en cas de preuve ou soupçon relatif à la commission d'un Acte de Corruption et sera signalée à Perspectives Institut.

Le Client garantit que lui-même et toutes les personnes sous sa responsabilité ou agissant en son nom ou pour son compte, ont connaissance et se conforment à toutes les lois et réglementations sur la lutte contre la corruption qui leur sont applicables ; qu'il a mis en œuvre des règles et procédures permettant de se conformer auxdites lois et réglementations; qu'il a mis en place des règles et procédures appropriées visant à prévenir la commission d'Actes de Corruption, par lui-même et par les personnes sous sa responsabilité ou agissant en son nom ou pour son compte; que les archives relatives à ses activités, y compris les documents comptables, sont tenues et conservées de manière à garantir leur intégrité. La preuve de l'existence de ces règles et procédures évoquées supra sera communiquée sur demande à Perspectives Institut.

Tout manquement à une des obligations ci-dessus ouvrira le droit à Perspectives Institut de résilier immédiatement le Contrat et/ou de demander le paiement de dommages et intérêts.

19. Protection des données personnelles. Informatique et libertés

Dans le cadre de la réalisation des formations, Perspectives Institut est amenée à collecter des données à caractère personnel. Ces données peuvent être partagées avec des sociétés tierces (prestataires, sous-traitants...) pour le strict besoin des formations. Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la société Perspectives Institut sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

Les personnes concernées peuvent faire valoir leurs droits directement auprès de Perspectives Institut ou de l'éventuel prestataire ou sous-traitant, qui s'engage à y faire droit dans les délais réglementaires et à en informer Perspectives Institut, en écrivant à l'adresse suivante : contact@perspectives-institut.com

Conformément à l'exigence essentielle de sécurité des données personnelles, Perspectives Institut s'engage dans le cadre de l'exécution de ses formations à prendre toutes mesures techniques et organisationnelles utiles afin de préserver la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées, perdues, détournées, corrompues, divulguées, transmises et/ou communiquées à des personnes non autorisées. Par conséquent, Perspectives Institut s'engage à ne traiter les données personnelles que pour le strict

besoin des formations, conserver les données personnelles pendant trois ans ou une durée supérieure pour se conformer aux obligations légales, résoudre d'éventuels litiges et faire respecter les engagements contractuels. En cas de sous-traitance, Perspectives Institut se porte fort du respect par ses sous-traitants de tous ses engagements en matière de sécurité et de protection des données personnelles.

20. Communication

Le Client autorise expressément le groupe Perspectives Institut à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de références de la conclusion d'un Contrat et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de leurs documents commerciaux.

21. Loi applicable et attribution de compétence

Les Contrat et tous les rapports entre Perspectives Institut et son Client sont encadrés par la loi française. En cas de litige survenant entre la société Perspectives Institut et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable dans un délai de soixante (60) jours compté à partir de la date de la première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception, que la partie qui soulève le différend devra avoir adressée à l'autre, seront de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Paris quel que soit le siège du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.